



LES CONFÉRENCES DU CARÊME 2019

Unité et communion imparfaite des Églises

Par l'abbé Gaëtan Baillargeon

Pour comprendre les causes historiques et théologiques des grandes ruptures de communion survenues dans l'Église au fil des vingt siècles du christianisme. Une occasion de voir l'Église catholique en dialogue avec ces différentes Églises aujourd'hui.

Le dimanche 24 mars, à 15h30
à la salle Mgr Bouhier, de l'église St-Patrice à Magog

LES ÉGLISES ORTHODOXES

- Les significations du terme « orthodoxe »
- La date symbolique: 1054
- Un schisme jamais vraiment consommé
- Orient et Occident : deux solitudes
- Les Églises orthodoxes aujourd'hui
- Le dialogue entre Catholiques et Orthodoxes



FUNÉRAILLES

- ✠ Lucien Laforest, décédé le 15 février 2019 à l'âge de 73 ans
- ✠ Carmel Martel, décédée le 23 février 2019 à l'âge de 83 ans
- ✠ Huguette Beaudoin Homan, décédée le 4 mars 2019 à l'âge de 78 ans
- ✠ Gertrude Dupuis, décédée le 8 mars 2019 à l'âge de 91 ans
- ✠ Dany Booth, décédé le 8 mars 2019 à l'âge de 51 ans
- ✠ Ida Boulet, décédée le 10 mars 2019 à l'âge de 83 ans
- ✠ Roger Bergeron, décédé le 10 mars 2019 à l'âge de 89 ans
- ✠ Kathy Dulac, décédée le 14 mars 2019 à l'âge de 47 ans
- ✠ Hervé Grenier, décédé le 14 mars 2019 à l'âge de 89 ans

PREMIER PARDON

Voici la liste des 23 jeunes de nos communautés qui ont vécu leur premier pardon dimanche le 17 mars dernier.

Elliot Auclair Jennyka Bernatchez Mathieu Bérubé Philip Bouchard Gabrielle Boulet Anthony Brulotte Ariel Charland Justin Lacroix Victor Lacroix Félix St-Jacques Lily-Rose Racicot Barbier Maria Esmeralda Piaggio Trépanier Pedro Eduardo Piaggio Trépanier	Anthony Couture Félix Fecteau Koraly Filteau Jean Lou Gosselin Naomy Harnish Frédérik Leblanc Roy Zachary Martineau Léa-Rose Perreault William Perreault Ismael St-Pierre
--	--

Nous tenons à souligner la participation exceptionnelle des parents cette année. La majorité d'entre eux ont assisté aux catéchèses des enfants ou ont été eux-mêmes catéchètes pour leurs enfants. Cet engagement démontre l'intérêt qu'ils accordent au cheminement spirituel de leur(s) enfant(s) et est un élément important pour l'intégration de la démarche de foi proposée. Félicitations aux enfants et un grand merci aux parents et grands-parents impliqués!

UNITÉ ET COMMUNION IMPARFAITE DES ÉGLISES

Par l'abbé Gaëtan Baillargeon

Les Églises orthodoxes

Le dimanche 24 mars

Les Églises de la Réforme I

Luther et la réforme germanique
Le dimanche 31 mars

Les Églises de la Réforme II

Calvin et la réforme française
L'Église d'Angleterre
Le nouveau protestantisme
Le dimanche 7 avril

Les conférences ont lieu cette année à la salle Mgr Bouhier de l'Église St-Patrice, les dimanches, de 15h30 à 17h. Exposé et période d'échanges.



Visitez notre nouveau site web au
www.eglise-catholique-amagog.org

VOS OFFRANDES (10 MARS 2019)	ST-JEAN-BOSCO	ST-JUDE	ST-PATRICE
Quêtes	1 006.25 \$	478.65 \$	989.50 \$
Lampions	155.05 \$	182.15 \$	207.00 \$
Dons	47.85 \$	0.00 \$	140.50 \$
Quête spéciale	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Campagnes de financement	1 530.00 \$	1 110.00 \$	1 331.53 \$

CÉLÉBRONS CETTE SEMAINE EN UNION AVEC L'ÉGLISE

HORAIRE DU 23 MARS AU 31 MARS 2019

Samedi 23 mars – 3^e dimanche du Carême (violet)

16 h 30	St-Jean-Bosco	Messe	Défunts Émile, Nicole, Lucie et Claire Réjeanne Faucher Feu Jean-Paul Thivierge (1 ^{er} ann.)..... Offrandes aux funérailles Feu Juliette Pouliot (1 ^{er} ann.) Offrandes aux funérailles
---------	---------------	-------	---

Dimanche 24 mars – 3^e dimanche du Carême (violet)

9 h 00	St-Jean-Bosco	Messe	Feu Laurence Veilleux Crevier Offrandes aux funérailles Feu Lise Grondin Marc-André et Laurette Feu Jean-Claude Marchand Henri
9 h 00	Saint-Patrice	Messe	Défunts de la famille Conrad Allard..... Ilde Rose Feu Florence Fauteux Offrandes aux funérailles Feu Pierre Pinard Offrandes aux funérailles
10 h 30	Saint-Jude	Messe	Dfts Gérard F. (22 ^e) et Wilfrid P. (43 ^e) Suzanne et Ginette Feu Suzanne Desharnais..... Danielle et Michel Desharnais Feu Urbain Fredette Club des Amis d'Omerville FADOQ
11 h 00	Saint-Patrice	Messe	Feu Normand Courtemanche Son épouse et sa fille Feu Jocelyn Lamoureux Bernadette Lamoureux Feu Jean-Yves Morency Danielle D'Astous

Lundi 25 mars – Annonciation du Seigneur (blanc)

8 h 15	Saint-Patrice	Messe	Feu Thérèse Perron..... Denise Dumas Feu Germain Lapalme Offrandes aux funérailles Défunts des familles Couturier et Dion..... M. et Mme Gilles Dion
16 h	St-Jean-Bosco	Messe	Feu Paul-René Gilbert Offrandes aux funérailles Feu Luc Pouliot..... Offrandes aux funérailles Feu Albert Sideleau Céline et Donald

Mardi 26 mars – Férie (violet)

8 h 15	Saint-Patrice	Messe	Feu Fernand Carrière La succession Feu Roger-Gérard Noël Offrandes aux funérailles Feu Ruth Lowe Offrandes aux funérailles
8 h 50	Saint-Patrice	Exposition du Saint-Sacrement	
16 h	St-Jean-Bosco	Messe	Pour le peuple de Dieu

Mercredi 27 mars – Férie (violet)

8 h 15	Saint-Patrice	Messe	Feu Gaétan Labbé Offrandes aux funérailles Feu Olivier Tremblay Offrandes aux funérailles Feu Irène Labonté La succession
--------	---------------	-------	---

Jeudi 28 mars – Férie (violet)

8 h 15	Saint-Patrice		Liturgie de la Parole
--------	---------------	--	-----------------------

Vendredi 29 mars – Férie (violet)

8 h 15	Saint-Patrice		Liturgie de la Parole
16 h	Saint-Jude	Messe	Défunts M. et Mme Joseph LabrecqueLa succession Feu Émilien JacquesOffrandes aux funérailles

Samedi 30 mars – 4^e dimanche du Carême (violet)

16 h 30	St-Jean-Bosco	Messe	Feu Paul Bélisle.....Son épouse Feu Monique BernardOffrandes aux funérailles Feu André Lacroix..... Marc-André et Laurette
---------	---------------	-------	--

Dimanche 31 mars – 4^e dimanche du Carême (violet)

9 h 00	St-Jean-Bosco	Messe	Feu René (Johnny) Latulippe Son épouse Lisette Feu Lucette Poulin Lachance Yvette Poulin Roy Défunts de la famille de Richard Langlois Richard et Nicole
9 h 00	Saint-Patrice	Messe	Feu Monique Gauthier Offrandes aux funérailles Feu Yolande Faucher Offrandes aux funérailles Feu Rita Paradis Pinsince..... Offrandes aux funérailles
10 h 30	Saint-Jude	Messe	Feu Rosaire Giguère Son épouse et ses enfants En remerciement à saint Jude pour faveur obtenue.....R. L.
11 h 00	Saint-Patrice	Messe	Feu Normand Courtemanche..... Son épouse et sa fille Feu Damien Lebel..... Claudette Marchand Défunts des familles Doucette et Salé..... Ginette Doucette

LAMPE DU SANCTUAIRE

St-Jean-Bosco — Pour le repos de l'âme de Florence et Émile Corbeil – Leur fils Marcel

St-Jude — À la mémoire d'Émilienne Cayer – Diane et Yves

St-Patrice — Pour le repos de l'âme de Placide Perron – La famille



CÉLÉBRATIONS TÉLÉVISÉES



Les célébrations de 8h15 à St-Patrice sont télévisées et retransmises sur Cogeco et Axion

RENCONTRE MENSUELLE DE L'APPAMM-ESTRIE

« Troubles mentaux et violence: vers une meilleure compréhension »

L'Association des proches de personnes atteintes de maladie mentale de l'Estrie (APPAMM-ESTRIE) vous invite à sa rencontre mensuelle de mars 2019. Elle aura lieu le mercredi 27 mars 2019 à 19h30, au Cégep de Sherbrooke, Pavillon 2, salle 53-284, au 375, rue du Cégep, Sherbrooke. Personnes-ressources: D^{re} Martine Dubé, médecin-psychiatre, chef médical du service de programme santé mentale et dépendance et M. Christian Bernard, assistant infirmier-chef à l'unité médico-légale, au département de psychiatrie du CHUS. Admission gratuite. Informations : 819-563-1363. Bienvenue à tous et à toutes!

Déclaration des évêques catholiques du Québec à propos du port de signes religieux par les enseignantes et les enseignants



Assemblée des évêques catholiques du Québec

Montréal, le 6 mars 2019 — Alors que le gouvernement se prépare à légiférer pour encadrer le port de signes religieux par les personnes en position d'autorité au nom de l'État, et plus particulièrement par les enseignantes et les enseignants des écoles publiques, les évêques du Québec jugent à propos de rappeler leur position sur cette problématique et contribuer ainsi au débat.

Cette position a été présentée, entre autres, dans notre document intitulé *Catholiques dans un Québec pluraliste*, publié en novembre 2012, et dans le *mémoire de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec sur le Projet de loi n° 60* présenté en décembre 2013, et plus récemment dans la *Contribution de l'Assemblée des évêques à la consultation publique organisée par la Commission des Institutions sur le projet de loi 62* en octobre 2016.

Que l'État québécois affirme sa neutralité fait partie de ses prérogatives, et nous respectons sa compétence. Pour peu que cette affirmation de neutralité signifie que l'État n'a pas de préférence en matière de religion, plus précisément qu'il n'est ni pour ou contre telle religion, qu'il n'est pas opposé à la religion en elle-même.

Du même souffle, nous affirmons que l'État québécois se doit de respecter l'engagement pris par les États signataires de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, adoptée par les Nations Unies en 1948.

Cet engagement vise en particulier la garantie que l'État protège et fasse la promotion, par ses lois et ses institutions, du libre exercice des droits et libertés. Parmi ces droits et ces libertés, figure au premier plan la liberté de conscience et de religion, tel que le stipule l'article 18 de cette Déclaration.

Le port de signes ou de vêtements manifestant une appartenance religieuse est un cas évident d'exercice de la liberté de religion. Restreindre de quelque manière que ce soit cette liberté fondamentale ne devrait se faire que sur la base de raisons graves et inattaquables.

À titre d'exemple, et c'est d'ailleurs ce que faisaient ressortir les conclusions de la commission Bouchard Taylor, il est légitime que l'État légifère à propos des personnes qui représentent l'autorité coercitive de l'État, c'est-à-dire qui exercent au nom de l'État sa capacité de restreindre les droits et les libertés de ses citoyens. Les policiers, les avocats de l'État et les juges, par exemple, exercent ce type d'autorité. Une telle autorité doit s'exercer sans aucune ambiguïté possible au nom de la neutralité l'État : il est alors légitime et raisonnable d'interdire aux personnes qui exercent cette autorité particulière de porter quelque signe religieux que ce soit, afin qu'il soit clair que c'est au nom de l'État que cette autorité s'exerce.

(la suite la semaine prochaine...)